

Conseil Communautaire de la Communauté de communes Coteaux et Vallées des Luys

Procès-verbal du jeudi 14 novembre 2024 à 20h00 à Bastennes

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Coteaux et Vallées des Luys s'est réuni le jeudi 14 novembre 2024 à 20h00 sous la présidence de Christine FOURNADET, Présidente, en présence de tous les élus.

Nombre de conseillers élus: 31

Nombre de conseillers présents: 26

Nombre de conseillers représentés: 3

Nombre de conseillers absents: 2

Membres présents : Mme BARREAU, Mme DUBERNET, Madame FOURNADET, M. LABORDE, Mme LASSALLE, M. DULAYET, Mme BERGEZ, M. GARBAY, M. CASSIAU, M. CAZENAVE, M. CRABOS, M. DESSA, M. DOMARLE, M. DUFOURCQ, M. DUGACHARD, Mme DUPRAT, M. GODDE, M. GRAZIANI, M. GUICHENEUY, M. HAURAT, Mme LAGOUARDETTE, Mme LAPOS, M. LUBET, M. NOUGARO, M. NOVEMBRE, M. TOULOUSE

Absents : Mme GAILLACQ, M. ROHFRIETSCH

Procurations : Odile ELOY TRAN VAN CHUOI, Patrick HOURTIN, Karen RICARRERE

Représentés : Martine HILLOTTE (BEYRIES), Didier LARROUTURE (BONNEGARDE)

Ouverture de séance

Décisions présentées :

- **DEC202410-010** - du 09 oct2024 - Attribution d'aide au développement économique et aux entreprises - Garage Basque AMOU 364.35 €
- **DEC202410-011** du 17 octobre 2024- Achats de bacs à palonnier - mutualisation des déchets de venaison – Cousin Société 3196.00 € HT
- **DEC202410-012** du 17 octobre 2024- Décision de l'exécutif - Travaux de création de plateformes de mutualisation des déchets de venaison – MEILHAN Paysages – 8 517.58 € ht
- **DEC202410-013** du 23 octobre 2024 - Suivi-animation d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat pour la Coteaux et Vallées des Luys – SOLIHA 62 970 € HT
- **DEC202411-014** du 07 novembre 2024 PEJ - Etude de Structure / Rénovation énergétique – COBET 3 600 € ht

Dossiers présentés :

- **Point 2 -DEL20241114-001** Subvention Culturelle
- **Point 3 -DEL20241114-002** Déchets de venaison - convention de mise à disposition et de gestion des plateformes

Le quorum étant atteint, la Présidente, Christine FOURNADET, ouvre la séance en remerciant le conseil municipal de Bastennes pour son accueil . Le secrétaire de séance désigné étant Maurice DULAYET qui fait ensuite un point des actualités de sa commune.

Il indique que la commune a proposé trois T3 à la location et que sur les 5 lots du lotissement communal 3 sont d'ores et déjà vendus. La commune a aussi fait des réserves foncières et a acquis trois hectares.

De même, monsieur Dulayet fait état de projet de replantation de 3 hectares de chênes qui

représente un budget de 30 000 euros.

Enfin, il indique que les travaux et l'aménagement du parvis de la mairie ont été réalisés grâce au leg perçu par la commune.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le procès-verbal de la séance du 10/10/2024.

Culture

Monsieur Thierry Laborde Vice-Président en charge de la culture fait le point sur les dossiers étudiés lors de la dernière réunion de la commission culture.

- DEL20241114-001 - Subvention Culturelle

Vu la demande de subvention de l'association L'oiseau manivelle pour l'aide à la création d'un nouveau spectacle de marionnettes sur le thème du recyclage, la commission culture en date du 22 octobre 2024 propose de leur verser une subvention de 600 euros. Après échanges de vues et délibérations, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité, de verser une subvention de six cents euros (600 €) à l'association L'oiseau Manivelle pour la création de leur nouveau spectacle sur le recyclage ;

Aménagement du territoire

DEL20241114-002 - Déchets de venaison - convention de mise à disposition et de gestion des plateformes

Madame la Présidente revient sur le projet de création et de gestion des plateformes de collecte des déchets de venaison.

Les plateformes seront construites à proximité des ACCA d'Amou et de Pomarez sur des terrains mis à disposition par les communes.

Le fonctionnement de la collecte des déchets de venaison sera mis en place avec les ACCA du territoire.

Un contrat de prestation pour l'enlèvement des déchets sera signé avec la société Atemax.

Madame la Présidente propose une délibération validant la convention de mise à disposition des terrains avec les communes d'Amou et de Pomarez et validant la gestion des plateformes avec les ACCA.

Convention de mise à disposition des plateformes de collecte des déchets de venaison entre la commune d'Amou et de Pomarez et la Communauté de Communes

PREAMBULE

La Communauté de Communes Coteaux et Vallées des Luys a mis en place dans le cadre de la compétence de « gestion des déchets de venaison » des plateformes de collecte des déchets afin de réduire les risques épidémiologiques et limiter les gênes aux autres usagers, et mutualiser les passages des sociétés d'équarrissage.

ARTICLE 1 : OBJET

Les communes d'Amou et de Pomarez mettent chacune gracieusement à disposition de la Communauté de Communes Coteaux et Vallées des Luys un terrain communal situé près de leur maison de chasse respectives afin de recevoir une plateforme de collecte de déchets de venaison de 8,50 m x 3,10 m:

Commune d'Amou : plateforme sise à l'ACCA d'Amou, chemin de Cabe 40 330 AMOU sur la parcelle A608

Commune de Pomarez : plateforme sise à l'ACCA de Pomarez, chemin du Yout 40 360 POMAREZ sur la parcelle Ab546 ;

ARTICLE 2 : DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour une durée illimitée. Elle prend effet à compter de sa signature par l'ensemble des parties. Chaque modification fera l'objet d'une nouvelle convention qui rendra caduque la précédente

ARTICLE 3 : MISE EN ŒUVRE DE LA PLATEFORME

Les travaux de mise en œuvre des plateformes de collecte, entièrement clôturées, équipées de portails et

de deux bacs de récupération des déchets, sont à la charge de la Communauté de Communes Coteaux et Vallées des Luys. La collectivité prend également en charge les coûts d'enlèvements et de traitement des déchets.

Convention de gestion des plateformes de collecte des déchets de venaison entre les ACCA du territoire et la Communauté de Communes

ARTICLE 1 : OBJET - Suite à la mise à disposition des communes d'Amou et de Pomarez d'un terrain communal situé près de leur maison de chasse respectives afin de recevoir une plateforme de collecte de déchets de venaison, les ACCA auront à charge la gestion de celles-ci afin de bénéficier de l'enlèvement des déchets d'équarrissage mutualisé.

ARTICLE 2 : DURÉE DE LA CONVENTION - La convention est conclue pour une durée illimitée. Elle prend effet à compter de sa signature par l'ensemble des parties. Chaque modification fera l'objet d'une nouvelle convention qui rendra caduque la précédente

ARTICLE 3 : MISE EN ŒUVRE DE LA PLATEFORME- La collectivité prend également en charge les coûts d'enlèvements et de traitement des déchets.

ARTICLE 4 : GESTION DE LA PLATEFORME -La Communauté de Communes Coteaux et Vallées des Luys a passé un contrat de prestation de collecte et de traitement des déchets avec la société ATEMAX. Les Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA) ont reçu le code d'accès de la plateforme de collecte la plus proche de leur commune et doivent déposer les déchets de venaison dans les deux bacs de collecte prévus à cet effet.

Un responsable est désigné comme référent de gestion sur chaque plateforme.

Ils contrôlent le remplissage des bacs et informent la société de collecte pour effectuer le ramassage des déchets.

Un bon d'enlèvement indiquant la date et le lieu du passage et le poids des déchets collectés est remis par la Société ATEMAX au référent qui le transmettra à la Communauté de Communes Coteaux et Vallées des Luys. Les ACCA de la communauté de communes sont habilitées à déposer leurs déchets de venaison dans les plateformes d'Amou et de Pomarez. L'achat des sacs d'équarrissage sera à la charge des ACCA.

ARTICLE 5 : ENTRETIEN ET REPARATION - La Communauté de Communes prend en charge les éventuelles réparations qui pourraient survenir sur la plateforme. Les ACCA, assurent gratuitement le nettoyage des bacs de collecte et de la plateforme après chaque enlèvement par la société de collecte.

Après échanges de vues et délibérations, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité d'approuver les conventions de mise à disposition de terrain et de gestion des plateformes de collecte mutualisée des déchets de venaison entre les communes d'Amou, de Pomarez, les ACCA du territoire et la Communauté de Communes Coteaux et Vallées des Luys. Le conseil communautaire décide aussi d'autoriser Madame la Présidente à signer les conventions et à prendre toutes les mesures nécessaires à la présente décision.

Madame Florence Bergez Vice-Présidente en charge de l'aménagement du territoire indique que l'ANAH a décidé de regrouper toutes les politiques de l'habitat dans un Pacte territorial qui devrait être mutualisé au niveau du P.E.T.R Adour Chalosse Tursan.

Elle indique aussi que la consultation de l'OPAH est clôturée et que seul SOLIHA a fait acte de candidature. L'OPAH devrait débiter à compter du 02 janvier 2025.

Madame la Présidente indique que la DDTM a informé la Communauté de Communes que les services de l'Etat n'étaient plus en mesure d'instruire les autorisations d'urbanisme à compter du 1er janvier 2025. Pourtant il avait été convenu que la DDTM accompagnerait la Communauté de Communes jusqu'à l'approbation du Plui-H et Madame la Présidente se propose de faire une réponse au nom des 16 communes pour rappeler ces engagements.

Développement économique

Monsieur Alain Garbay Vice-Président en charge du développement économique rappelle la demande de cotisation d'Initiative Landes pour la Communauté de Communes. En 2024, la cotisation s'élevait à 3 000 euros. Initiative Landes propose des augmentations qui s'élèveraient à 5000€ en 2025, 6000€ en 2026 et 8240€ en 2027. Cette augmentation n'est

pas acceptable compte tenu du budget de la Communauté de Communes. Les élus conviennent (sauf 2 abstentions) de s'engager uniquement pour l'année 2025 et de demander un bilan précis des aides d'Initiative Landes sur le territoire. La commission développement économique pourra aussi rencontrer les bénéficiaires pour évaluer la plus-value de ces aides. Pour l'année 2025, l'enveloppe de la Communauté de Communes dédiée au développement économique soit 50 000 euros sera fléchée pour les aides économiques (45 000 euros) et pour la cotisation à Landes Initiatives (5 000 €).

Voirie – Travaux – Bâtiment

Monsieur Maurice Dulayet, Vice-Président fait le point des divers travaux :

✚ **Programme de voirie 2024** : L'entreprise Bautiaa a indiqué qu'il était préférable d'attendre les beaux jours pour réaliser les travaux d'enduits car la période de ramassage de maïs n'est pas le moment le plus approprié pour effectuer des travaux pérennes.

✚ **Programme National Ponts** : le dossier des ponts classés en catégorie 4 est en cours de traitement par le CEREMA sur le site du PNP2. Les communes de Castel-Sarrazin et Bastennes ont reçu une pré-visite de l'entreprise INFRANEO sur chaque ouvrage sélectionné par le CEREMA (définition des travaux préalables de dé-végétalisation, dispositions particulières à prendre pour la réalisation de l'inspection, définir les démarches à réaliser par la commune si nécessaire) dans le cadre d'une inspection détaillée. Une inspection des ponts de Grateloup à Donzacq et Labaigjuzan à Pomarez, pour faire suite à des travaux réalisés en 2014 a été demandée à l'entreprise Bautiaa ;

✚ **Piscine** : suite à la consommation d'eau excessive et au niveau d'eau en constante baisse, il semblerait qu'il y ait une fuite. Pourtant, après l'arrêt des pompes le niveau est stable. Des entreprises seront néanmoins consultées pour trouver l'origine exacte de la fuite.

✚ **Déchets de venaison** : Maurice Dulayet indique que les travaux réalisés sur les plateformes de collecte et la pose du grillage et du portail à code sont quasiment achevés. Les bacs à palonniers ont été commandés par la Communauté de Communes, seul l'achat des sacs d'équarrissage sera à la charge des ACCA.

C.I.A.S des Luys

Madame Fabienne Lassalle, Vice-Présidente en charge de l'action sociale fait le point sur le dossier du C.I.A.S des Luys :

✚ **Marché livraison portage repas** : la consultation du marché s'est terminée le vendredi 8 novembre 2024. Le groupe La Poste est le seul à avoir fait une proposition pour les lots :

Lot 1 (CIAS – portage de repas : allotissement + livraison) : 4.92€ par repas

Lot 2 (ALSH – repas centre de loisirs) : livraison 0.61€ par repas

✚ **Formation secourisme** : une formation secourisme pour les seniors de + 60 ans sera organisée par l'UFOLEP le mardi 14 janvier 2025 à 9h30 au centre de loisirs. L'information sera diffusée auprès des mairies et des associations des aînées du territoire.

✚ **Travaux EHPAD** : les travaux avancent selon le planning et la 1ère réunion de chantier pour la phase 2 a été planifiée. Lorsque les bâtiments neufs de la résidence autonomie seront livrés, le déménagement provisoire des résidents devrait alors commencer.

✚ **Pin 40** : Madame Fabienne Lassalle expose aux délégués le projet PIN 40 qui peut intéresser certains administrés qui ne disposent pas de matériel informatique. Ils pourraient bénéficier d'une mise à disposition gratuite après quelques heures de prise en main ;

Questions Diverses

- Madame la Présidente informe le conseil communautaire que la candidature de la

Communauté de Communes pour l'appel à projet relatif à la stérilisation des chats errants n'a pas été retenue, l'enveloppe ayant été consommée.

- PICS : Madame la Présidente rappelle que les plans de sauvegarde communaux sont obligatoires pour les communes mais aussi pour la Communauté de Communes au titre du risque forêt. Le DCG40 propose une mission pour la réalisation de ce PICS pour un coût global de 18 000 euros sur 3 ans soit 6 000 euros par an.
- Madame la Présidente propose de fixer la cérémonie de vœux le 09 janvier à 18h30 au Pôle Enfance Jeunesse en présence des agents, des délégués communautaires, et des secrétaires de mairies.
- Le prochain conseil communautaire est fixé le 12 décembre à Beyries.

Séance levée à 21h30

Le(a) secrétaire de séance,

La Présidente,

{Séance.Secrétaire}

{Séance.Président}

« Conformément aux dispositions réglementaires, l'intégralité des délibérations examinées et adoptées en séance du Conseil est publiée et disponible en consultation dans les registres réglementaires au service. »